

IMMATRICULATION D'UN PREMIER ETABLISSEMENT D'UNE SOCIETE ETRANGERE

FORMULAIRES

Formulaire M2 – dûment rempli et signé, **en deux exemplaires**

(Si dépôt du dossier par un mandataire, joindre le pouvoir)

PIÈCES RELATIVES A LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ETABLISSEMENT EN FRANCE

- 2 exemplaires de la copie de la Carte d'Identité ou du Passeport
- 2 exemplaires de la déclaration sur l'honneur de non condamnation pénale
- Si le dirigeant est étranger : justificatif (en 2 exemplaires)
- Éventuellement 2 exemplaires de la copie de la décision lui conférant la qualité de représentant permanent ou de fondé de pouvoir traduit en français
- Copie de l'attestation de suivi de stage de préparation à l'installation (le cas échéant)

PIÈCES RELATIVES À LA SOCIÉTÉ

- 2 copies des statuts de la société, en vigueur au jour du dépôt, traduite en langue française et certifiée conforme par le déposant
- Titre justifiant de son existence traduit en langue française (2 exemplaires)

PIÈCES RELATIVES À L'ACTIVITÉ

- Activité de commerce ambulant
- Activités réglementées liée à une inscription au Répertoire des Métiers : justificatif de qualification (Diplôme(s) ou certificat(s) de travail et fiche(s) de paie(s))
- Si activité réglementée (ex : bar restaurant : permis d'exploitation) : justificatif

PIÈCES RELATIVES AU SIEGE SOCIAL

- L'établissement se trouve au sein d'un centre de domiciliation
 - 2 exemplaires du contrat de domiciliation
- L'établissement se trouve au lieu d'habitation
 - Si propriétaire : 2 exemplaires de l'acte de propriété ou de la copie des Impôts fonciers et 2 exemplaires de l'attestation de mise à disposition à la société.
 - Si locataire : 2 exemplaires de la quittance de loyer et 2 exemplaires de l'attestation de mise à disposition à la société
- La société exerce une activité dans un local
 - 2 exemplaires de la Copie du bail commercial signé par les deux parties
- La société achète un fonds :
 - 2 exemplaires de l'expédition de l'acte d'achat avec les informations sur le bail
 - 2 exemplaires du journal d'annonces légales ou une attestation mentionnant le texte et la date de parution.
- La société prend un fonds en location gérance :
 - 2 exemplaires du contrat enregistré de location gérance à la recette principale des impôts dont dépend le bien
 - 2 exemplaires du journal d'annonces légales ou une attestation du journal mentionnant le texte et la date de parution



TARIFS

- ✓ Règlement obligatoire à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat : 195,00 €
- ✓ Règlement à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce :
 - Création ou achat de droit au bail : 39.42 €
 - Achat / Location gérance : 227.81 €

PROCEDURE

Transmission du dossier complet, avec règlement

- Par courrier à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne - Service CFE - 68 Boulevard Lundy – BP 62746 51062 REIMS CEDEX
- Par dépôt, sur rendez-vous (se munir de sa carte vitale)

CONTACTS

cfe@cm-marne.fr

www.cm-marne.fr

@artisanat51

03.26.40.64.94